Universidades Lusíada

Prost, Denis

Nouveaux défis pour le service social autour du revenu minimum d'insertion

http://hdl.handle.net/11067/4024

Metadados

Data de Publicação 1997

Resumo Je suis très honoré, au nom du Mouvement que je représente, et particulièrement au nom de toutes les personnes très pauvres qui militent au sein de notre Mouvement, que VOUS m'ayez invite a prendre la parole devant Vous. Je m'appelle Denis Prost et suis volontaire permanent au sein du Mouvement international ATD Quart Monde. Je fais actuellement partie de l'équipe d'animation de notre Mouvement en France. Je voudrais tout d'abord vous présenter ATD Quart Monde en quelques mots. Son objectif prem...

Palavras Chave Rendimento mínimo garantido - França

Tipo article

Revisão de Pares no

Coleções [ULL-ISSSL] IS, n. 15-16 (1997)

Esta página foi gerada automaticamente em 2024-04-26T02:44:05Z com informação proveniente do Repositório

http://repositorio.ulusiada.pt

NOUVEAUX DÉFIS POUR LE SERVICE SOCIAL AUTOUR DU REVENU MINIMUM D'INSERTION

Denis Prost *

Introduction

Je suis très honoré, au nom du Mouvement que je représente, et particulièrement au nom de toutes les personnes très pauvres qui militent au sein de notre Mouvement, que vous m'ayez invité à prendre la parole devant vous.

Je m'appelle Denis Prost et suis volontaire permanent au sein du Mouvement international ATD Quart Monde. Je fais actuellement partie de l'équipe d'animation de notre Mouvement en France.

Je voudrais tout d'abord vous présenter ATD Quart Monde en quelques mots. Son objectif premier est de connaître et rassembler les plus pauvres à travers le monde entier, et de faire reconnaître leurs droits fondamentaux.

Il a été fondé en 1957 par le père Joseph Wrésinski dans un bidonville des environs de Paris. Le père Joseph avait connu lui-même la misère dans son enfance, et lorsqu'il s'est retrouvé là, face à ces 300 familles complètement abandonnées par la société et vivant dans une très grande détresse, il a eu l'impression de retrouver les siens et à décider de lier son destin à celui de ces familles. Pour résister à la misère, il a fondé avec quelques unes d'entre elles une association qui devint quelques années plus tard le Mouvement ATD Quart Monde.

C'est important de dire cette histoire de notre Mouvement, car elle montre qu'il est né de la volonté de personnes qui vivaient elles-mêmes où avaient vécu la misère. C'est à partir de leurs aspirations qu'il s'est construit et qu'il se construit

---

* ATD Quart Mond — Paris, França.

toujours. A l'époque, cela représentait un changement de point de vue radical, par rapport aux associations de lutte contre la pauvreté qui venaient de gens bien insérés dans la société, et cela conduisait à des actions très différentes de ce qui se faisait habituellement. Ainsi, face à l'angoisse des parents de voir leurs enfants échouer à l'école et risquer de connaître la même misère qu'eux, l'association a commencé par monter une bibliothèque dans le bidonville, alors qu'à l'époque on répondait surtout à la grande pauvreté par des distributions de nourriture, de vêtements, distributions dont les gens se sentaient humiliés, même s'ils ne pouvaient pas faire autrement que de les utiliser.

Qui sont ces personnes que le Mouvement ATD Quart Monde s'efforce de rejoindre et rassembler depuis 40 ans?

Ce sont les personnes les plus pauvres, celles qui cumulent les difficultés (logement précaire ou inexistant, mauvaise santé, chômage chronique ou travaux précaires et pénibles, manque d'instruction et de formation, enfants placés à cause de la misère) et cela depuis souvent de nombreuses années, voire plusieurs générations. Pour ces personnes qui cumulent depuis longtemps les difficultés, on emploie en France le terme de «grande pauvreté».

Leur long passé de misère implique des comportements souvent inexplicables pour qui n'a pas connu la misère ou qui n'a pas fait un effort spécifique pour connaître ce qu'elles vivent et entrer dans la logique de pensée qui en découle. Cela conduit à beaucoup d'incompréhensions: par exemple, on voit en France des parents être sanctionnés parce qu'ils n'envoient pas leurs enfants à l'école et qu'on les soupçonne de se désintéresser de leur avenir, alors que simplement ils n'ont pas les moyens matériels pour que leurs enfants se présentent propres et correctement habillés à l'école et qu'ils veulent leur éviter la honte. Les parents de milieu très défavorisé, qui pour beaucoup souffrent du manque d'instruction, savent pourtant la valeur de l'instruction et expriment souvent leur ambition que leurs enfants réussissent à l'école, «*pour qu'ils ne vivent pas la même chose que nous*» disent-ils.

Il faut dire aussi qu'en France, et dans d'autres pays du nord de l'Europe, la peur du placement des enfants est omniprésente dans le milieu de la grande pauvreté. Elle amène parfois les familles à se replier sur elles-mêmes, à refuser de laisser leurs enfants s'éloigner d'elles, même pour aller à l'école, de peur de ne jamais les voir revenir. Elle amène aussi les parents à toujours se justifier, à toujours devoir faire la preuve qu'ils sont de bons parents (par exemple, lorsqu'un enfant se blesse devant nous, il arrive que les parents nous prennent à témoin en disant, «*vous lui direz, à l'assistante sociale, qu'il s'est blessé tout seul, que ce n'est pas nous qui lui avons fait ça*»).

J'ajouterai enfin à propos des personnes en situation de grande pauvreté qu'elle sont dans l'impossibilité de sortir de la misère par elles-mêmes. Pour qu'elles puissent assumer pleinement leurs responsabilités sociales et familiales, elles ont besoin qu'on les aide à reconquérir leurs droits fondamentaux: droit au logement, droit au travail, droit à l'éducation, etc.

Je crois que c'était important de parler de ces personnes en grande pauvreté, car c'est à partir d'elles que nous avons évalué le RMI. Nous aurions pu l'évaluer avec d'autres, car elles ne représentent après tout qu'une partie du public touché par le RMI. Si nous avons évalué avec elles, c'est parce que c'est pour elles que le chemin pour sortir des difficultés est le plus long et le plus difficile. Nous sommes convaincus que si la société se donnent les moyens de réussir avec ces personnes, elle réussira avec tous. Par contre, si elle prend comme seule référence pour l'élaboration de ses politiques de lutte contre l'exclusion des populations relativement moins défavorisées, elle laissera les plus pauvres à l'abandon, ce qui est indigne d'une société démocratique et dangereux pour elle.

Il faut bien dire que c'est loin d'être facile d'élaborer les politiques à partir des plus pauvres, parce que la société les connaît très mal, qu'elle ne sait pas bien qui ils sont, ce qu'ils vivent, qu'il faut beaucoup de temps et de travail pour permettre aux personnes les plus démunies d'exprimer leur expérience et leur avis. Cela demande une forte volonté et beaucoup d'efforts. Mais nous sommes persuadés que c'est essentiel et que toute la société a à y gagner.

Dans ce que je vais dire par la suite, vous retrouverez sans doutes certaines choses que Madame Romon a pu dire ce matin. Mais je crois aussi que j'apporterai un point de vue différent qui, je l'espère, complètera utilement le sien.

I — *Des éléments sur l'Histoire du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en France*

Pour comprendre le dispositif du RMI et l'esprit dans lequel il a été créé, il est utile de connaître certains éléments sur ses origines. Je parlerai de deux d'entre eux:

— le rapport du père Joseph Wrésinski au Conseil économique et social français en 1987.
— l'expérimentation d'un revenu familial garanti réalisée en 1985.

Le rapport Wrésinski en 1987

La mise en place d'un Revenu Minimum d'Insertion était l'une des propositions importantes d'un rapport intitulé «grande pauvreté et précarité économique et sociale», rapport qui avait été présenté par le père Joseph Wrésinski au Conseil économique et social français en 1987.

Jusqu'à ce rapport (qu'on a appelé rapport Wrésinski), les réponses politiques apportées par la France à la grande pauvreté et à l'exclusion étaient essentiellement des réponses d'urgence qui visaient à parer au plus pressé (donner un toit pour la nuit, assurer la nourriture, etc.). Ces réponses ne se situaient pas suffisamment dans la perspective de permettre aux personnes de sortir durablement de la misère.

Avec le rapport Wrésinski, l'approche était totalement nouvelle. Il s'agissait maintenant, non plus seulement de soulager, mais d'éradiquer la misère reconnue pour le première fois en France comme une violation des Droits de l'Homme. Dans ce but, le rapport faisait un ensemble de propositions pour garantir l'engagement durable de la France sur cette voie. Ces propositions portaient sur les domaines des ressources (avec la proposition d'un revenu minimum d'insertion), mais aussi de l'éducation, de l'emploi et de la formation, du logement, de la santé et de la famille.

Mais le rapport Wrésinski ne se réduisait pas à une juxtaposition de propositions dans les différents domaines. Car le père Joseph Wrésinski avait voulu que les travaux de son rapport soient menés en s'inspirant fortement de l'expérience de vie et de la pensée des personnes très pauvres. Et leur expérience était que «dans la vie tout est lié»: pas de logement sans ressources ; difficile pour les enfants d'apprendre à l'école si il y a trop de soucis à la maison, si le logement est trop petit; impossible de garder les enfants avec soi si l'on n'a pas de logement; difficile de garder le moral pour s'en sortir, pour essayer de trouver un travail, quand vos enfants vous ont été retirés, etc.

Puisque dans la vie tout était lié, il fallait un cadre global et cohérent pour que les efforts qui seraient faits par les politiques dans les différents domaines du logement, de la santé, de la vie familiale, etc. agissent ensemble et se renforcent. En France où les différentes administrations sont très cloisonnées, c'était un défi. Le rapport Wrésinski proposait donc la mise en place *d'une loi globale et cohérente de lutte contre la grande pauvreté.* C'est seulement au printemps prochain — donc 11 ans après le rapport Wrésinski! — que cette loi devrait voir le jour.

Si j'ai fait cette digression, c'est pour dire que la mise en place d'un revenu minimum d'insertion n'était, dans l'esprit de ceux qui l'ont proposé, qu'un élément d'une politique globale de lutte contre la grande pauvreté qui ne pouvait à lui seul venir à bout de la misère. En France, certains s'en prennent aujourd'hui au RMI et accusent injustement ceux qui en bénéficient de ne pas faire ce qu'il faut pour s'en sortir. *Le RMI est pourtant indispensable mais il ne peut permettre aux personnes de vraiment s'en sortir que s'il est accompagné d'une politique globale.* Par exemple, aujourd'hui, ce n'est pas parce que l'on touche le RMI qu'on va avoir un logement. L'accès au logement est très difficile: d'abord parce qu'avec le RMI, il est souvent dur de réussir à payer un loyer (même avec les aides au logement), ensuite parce qu'il y a pénurie de logements sociaux et que les bailleurs sociaux préfèrent prendre des personnes aux revenus plus élevés. Dans ces conditions, sans logement stable, comment les bénéficiaires du RMI peuvent-ils s'en sortir?

Pour reprendre le cours de l'Histoire, c'est en 1988, un an après le rapport Wrésinski, que le gouvernement français décidait de reprendre la proposition du rapport concernant le revenu minimum d'insertion. Il précisait alors justement que le RMI n'était qu'un élément «d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté tendant à supprimer toute forme d'exclusion», mais ce dispositif global fait encore défaut aujourd'hui.

L'expérimentation à Rennes en 1985

Pour bien comprendre l'esprit de cette proposition par le Conseil économique et social français d'un revenu minimum d'insertion, il faut s'arrêter une peu sur l'expérimentation de Revenu familial garanti menée à Rennes, en Bretagne, en 1985. Car cette expérimentation a beaucoup inspiré le Conseil économique et social.

L'expérimentation partait du constat que, quand l'urgence du quotidien submerge les familles très pauvres, il est très difficile pour elles de s'investir dans des projets d'avenir, de penser par exemple à entreprendre une formation professionnelle, de s'occuper de la scolarité des enfants et de leur futur.

L'idée était donc de garantir une sécurité financière à 130 familles pendant un an et d'évaluer avec elles les résultats. Le pari était que si l'on offrait cette sécurité aux familles, elles allaient reprendre confiance et pouvoir se lancer dans des projets à plus long terme pour sortir de la misère.

Dès que les familles concernées ont été certaines de pouvoir compter sur un revenu régulier et stable pendant un an, elles ont effectivement repris confiance et commencé à refaire des projets: ainsi on a vu une femme qui, après avoir pu rembourser ses dettes, a équipé en lunette et en matériel scolaire ses enfants, a pu aussi leur faire des cadeaux, ce qu'elle souffrait de ne pas pouvoir faire et qui était très important pour la famille; son mari a acheté des outils pour développer une activité de réparation de mobylettes... La vie des familles a vraiment changé et les intervenants sociaux ont eux-mêmes remarqués ces changements positifs. Le fait de bénéficier de rentrée d'argent sûres et régulières a permis aux familles de gérer leur budget de façon plus rationnelle, alors qu'elles en étaient parfois jugées à tort incapables auparavant.

Pour ce qui concerne les autres acteurs de l'expérimentation (travailleurs sociaux, membres d'associations) qui jouaient un rôle de soutien aux familles, il faut souligner qu'ils ont été très attentifs à *respecter la liberté des familles de choisir leur projet,* et à n'être présent aux côtés des familles que pour les aider à réaliser les projets qu'elles avaient décidés elles-mêmes. En somme, on peut dire que ces acteurs ont considéré les familles très pauvres comme de vraies partenaires, capables de prendre en main elles-mêmes leur vie. Cette considération apportée aux familles, ce respect de leur liberté, de leurs idées, a sûrement été une des clefs de la réussite du projet.

II — *L'objectif du RMI*

Ainsi, cette expérimentation d'un revenu familial garanti à Rennes a bien montré les objectifs principaux que devait poursuivre le Revenu Minimum d'Insertion pour être un outil efficace de promotion des personnes et des familles très démunies:

— Le premier objectif est de garantir à ces personnes un revenu sur une durée suffisante, d'un montant suffisant et qu'elles puissent prévoir (ce qui demande que le mode de calcul du RMI soit très simple). Cette garantie de ressources est la condition indispensable pour que des projets qui vont au-delà de l'urgence puissent émerger.

— Le deuxième objectif est d'apporter un soutien aux personnes et familles dans leurs projets, en faisant confiance à leur capacité de prendre en main leur vie et de faire des projets, et en les aidant à exprimer et à réaliser ces projets, tout en respectant leur liberté. Il s'agit en somme de les considérer comme de véritables partenaires à égalité.

En résumé, il s'agissait à l'origine de donner un double droit aux personnes très pauvres: droit à un revenu garanti, et droit d'être soutenues dans la réalisation de leurs projets (les personnes très pauvres s'engageant quant à elles bien sûr à faire de leur côté ce qu'il fallait pour réaliser leurs projets). C'est important de le dire car aujourd'hui ce double droit s'est transformé pour certaines personnes, soit en droit à un revenu mais sans aucun soutien dans leurs projets, soit en droit à un revenu mais à condition de faire ce que le travailleur social pense bon que vous fassiez.

III — *Les grandes lignes du dispositif du RMI*

Pour tenter de répondre à ces deux objectifs de garantie de revenu et de soutien des personnes dans leurs projets, la loi sur le RMI a mis en place en France:

— d'une part une allocation mensuelle qu'on appelle le RMI,
— d'autre part un «contrat d'insertion» passé entre un travailleur social et la personne ou famille concernée.

Sans entrer dans les détails, je voudrais rappeler les aspect du dispositif qui sont les plus importants du point de vue des personnes concernées.

L'allocation mensuelle du RMI

Le RMI est versé tous les mois aux personnes de plus de 25 ans ou aux jeunes de moins de 25 ans qui ont des enfants à charge. C'est un revenu familial qui tient compte du nombre d'enfants et qui est valable pour les personnes de nationalité française et pour les étrangers en situation régulière.

Le droit au RMI est ouvert pour une période de trois mois: pour en bénéficier, il faut que les revenus des trois derniers mois ne dépassent pas un certain seuil qui correspond pour une personne seule à à peu près la moitié du salaire minimum garanti en France. Le RMI est alors calculé pour compléter les revenus jusqu'à atteindre ce seuil, puisque le principe est que personne ne doit avoir un revenu inférieur à ce seuil. Par exemple, si une personne seule a touché en moyenne 1000 francs par mois en janvier, février et mars, comme le seuil du RMI pour une personne seule est d'à peu près 2400 francs par mois, la même personne va toucher aux mois d'avril, mai et juin 1400 francs par mois de RMI.

Le contrat d'insertion

Dans les trois mois qui suivent l'ouverture du droit au RMI, les allocataires doivent théoriquement passer un contrat, appelé «contrat d'insertion», avec un travailleur social. Ce contrat traduit un engagement de la personne ou famille bénéficiaire du RMI à entreprendre les démarches pour réaliser le projet qu'elle a formé et qui est inscrit dans le contrat d'insertion.

Si le contrat n'est pas respecté et qu'on juge que c'est parce que le bénéficiaire du RMI n'a pas fait ce qu'il devait faire, le versement de l'allocation de RMI peut être suspendue.

Voilà un préambule un peu long, mais qu'il me semblait important de faire pour comprendre l'esprit dans lequel a été voulu le dispositif du RMI au départ par ceux qui l'ont inspiré, et ce qu'est effectivement le dispositif institué par la loi.

IV — *le dispositif du RMI évalué avec les personnes en situation de grande pauvreté*

C'est donc avant tout à partir de l'expérience de ces personnes, de ce qu'elles pensent et de ce qu'elles disent du RMI que nous avons évalué le dispositif: tout ce que je dirai par la suite est principalement puisé dans leur expérience de vie, dans les avis qu'elles ont pu exprimer, notamment lors de travaux d'évaluation qui ont visé à leur permettre de dire individuellement ou collectivement ce qu'elles pensaient des politiques qui leur étaient destinées.

1 — Le RMI: un droit ou un secours?

Avant l'instauration du RMI, les personnes devaient, pour survivre, aller demander des secours financiers au bureau d'aide sociale de la mairie ou dans les associations. Il fallait s'expliquer, parfois dire des choses de sa vie privée qu'on aurait voulu taire, pour prouver qu'on avait vraiment besoin des aides. En plus, on n'était pas toujours bien reçu. C'était souvent beaucoup d'humiliations pour un résultat qui n'était même pas garanti.

Le RMI a marqué une grande avancée parce qu'il a représenté, le *passage de l'arbitraire des secours à un droit que l'on peut réclamer.*

Dans la pratique, il est vécu de manières très diverses, *selon l'histoire des personnes.* Ainsi pour celles qui sont proches du monde ouvrier, ou qui ont connu le

travail salarié, le RMI est parfois vécu comme une assistance, une honte même, à tel point que certaines personnes n'en font pas la demande et préfèrent se débrouiller avec des expédients, mendicité, petits travaux au noir... Pour d'autres personnes qui ont moins de référence dans le monde du travail et qui ont toujours dépendu des secours, le RMI représente un progrès important et est plus ressenti comme un droit.

Ce qui empêche les personnes de percevoir vraiment le RMI comme un droit, c'est aussi qu'il paraît trop *aléatoire:* d'abord parce qu'il est remis en cause tous les 3 mois, et ensuite parce que son mode de calcul apparaît compliqué et que les personnes ont parfois du mal à savoir combien elles vont réellement toucher.

En tout état de cause, la perception qu'ont les bénéficiaires du RMI dépend beaucoup de *la façon dont ils sont reçus par les travailleurs sociaux* qui suivent le contrat d'insertion. Dans certains cas, ils ont l'impression de devoir se justifier face à quelqu'un qui peut décider ou non de leur supprimer le RMI, et se retrouvent presque dans la même situation que lorsqu'ils venaient demander des secours. Par contre, lorsqu'ils se sentent écoutés et respectés, que les travailleurs sociaux ne cherchent plus tant à les contrôler qu'à faire émerger leurs projets et les soutenir dans leur réalisation, ils sentent qu'ils ont acquis avec le RMI un véritable droit.

Cette variation d'attitude d'un travailleur social à l'autre est le résultat de *la formation insuffisante* qu'ils ont reçus sur le dispositif, et particulièrement sur l'esprit dans lequel il avait été conçu.

Il faut dire aussi qu'il est *difficile d'avoir un nouveau type de relations* avec des travailleurs sociaux qu'on venait voir avant pour demander des secours ou qui contrôlaient votre vie. C'est difficile des deux côtés: pour les personnes qui se présentent aux travailleurs sociaux, comme pour les travailleurs sociaux eux-mêmes. C'est pourquoi dans certains lieux, de nouveaux travailleurs sociaux ont été recrutés spécialement pour suivre le RMI.

La façon dont les bénéficiaires ressentent le RMI dépend aussi beaucoup du *regard que la société porte sur eux.* Une personne qui touchait le RMI disait «*pour ma famille, le RMI c'est honteux, c'est une charge pour la société*». Certains n'osent pas dire à leur voisinage qu'ils ont fait une demande de RMI. Il est sûr qu'aujourd'hui la société française n'adhère pas dans son ensemble à l'idée que le RMI est un droit, même si l'existence du RMI ne fait que répondre au droit à des moyens convenables d'existence qui est inscrit dans la Constitution française. Les personnes au RMI sont suspectées de paresse, de ne pas vouloir s'insérer (ce qui est

profondément injuste, quand on voit les efforts que font les gens pour essayer de s'en sortir). On a même vu des responsables politiques en France faire des déclarations publiques dans ce sens, ce qui est grave et qui a jeté la suspicion sur toute une population qui n'avait vraiment pas besoin de ça. Le RMI devient alors pour les gens une étiquette collée sur le dos qui stigmatise, qui peut entraîner la méfiance des employeurs, des bailleurs...

Pour que les bénéficiaires du RMI puissent pleinement assumer leur statut et s'en servir comme un tremplin vers l'insertion, il faut que les mentalités changent en France, ce qui passe certainement par une meilleure *formation des citoyens aux réalités de l'exclusion, notamment à l'école.*

2 — L'accès au RMI

L'information

Pour demander le RMI, il faut d'abord savoir qu'on y a droit. Une récente étude a montré qu'ils existaient encore des personnes qui ne savaient pas que le RMI existait, ou qui pensaient ne pas y avoir droit, ou encore qui ne savaient pas ou s'adresser pour l'obtenir. Cela pose à la fois la question de la qualité de l'information qui est faite, mais aussi des moyens qu'on se donne pour que *l'information aille jusqu'aux personnes qui sont le plus à l'écart* de la société: il est certain qu'une campagne médiatique ne suffit pas à toucher tout le monde.

L'accès

Une fois que les personnes décident de demander le RMI, c'est souvent un véritable *parcours du combattant* qui commence, qui peut durer plusieurs mois et il faut beaucoup de persévérance pour aller jusqu'au bout de l'obtention du RMI, qui en plus peut être remis en cause trois mois plus tard.

D'abord, il faut avoir une preuve d'identité pour pouvoir faire la demande, ce qui est normal, mais souvent difficile à obtenir, notamment pour les personnes qui connaissent l'insécurité de vivre dans la rue et se font régulièrement voler.

Ensuite il y a une grande *complexité administrative* et il n'est pas rare que les personnes attendent plusieurs mois avant d'avoir le RMI, sans comprendre ce qui se passe, persuadée d'avoir donné tout ce qu'il fallait, alors qu'il manque une pièce au

dossier mais que personne ne les a relancés pour la leur demander. Nous avons connu la situation d'un homme a qui il manquait un papier pour compléter son dossier, et qui ne l'a compris que très tard quand nous avons repris les démarches avec lui. A ce moment là, une autre pièce du dossier (certificat de naissance) était devenue périmée et il a fallu tout recommencer. Il est sûr que si nous n'avions pas soutenu cet homme, il aurait renoncé. Il y a de quoi être découragé.

Quand on accompagne les personnes dans les démarches, on se rend compte que c'est très compliqué, qu'il faut souvent téléphoner à droite à gauche, prendre des rendez-vous. Comment des personnes qui vivent dans l'urgence et sans ressources autres que les secours, qui ne maîtrisent parfois pas la lecture et l'écriture, qui connaissent mal les fonctionnements administratifs et leurs droits peuvent-elles s'en sortir seules?

Ce qui est un peu absurde dans le système, c'est que ce n'est qu'une fois qu'on a le RMI qu'on peut vraiment réclamer d'être soutenu par le travailleur social, mais il faut déjà arriver jusqu'au RMI!

Il faut ajouter que l'accueil dans les différents lieux qui sont impliqués dans l'établissement du RMI est parfois décourageant: ainsi, il n'est pas rare d'attendre plusieurs heures pour au bout du compte se faire dire de revenir car il manque un papier, on voit alors des gens craquer et devenir agressif, agressivité qui n'est pas comprise et se retourne contre eux. Il faut aussi parler des humiliations subies parce que par exemple on n'est pas capable de remplir seul un formulaire...

Pour remédier aux problèmes de l'accueil, certains organismes on entrepris des transformations de leur fonctionnement. Ainsi une caisse d'allocations familiales (c'est l'organisme qui paye le RMI) a complètement réorganisé son accueil pour diminuer les temps d'attente et pouvoir consacrer plus de temps à ceux qui en ont le plus besoin, elle a aussi formé son personnel pour qu'il connaisse mieux les réalités que vivent les personnes exclues et comprennent les comportements qui peuvent en découler, pour qu'il soit plus attentif à respecter la dignité des personnes. Tous les usagers de la Caisse d'allocations familiales, très pauvres ou non, y ont gagné!

Enfin je voudrais parler de ce qu'ont mis en place certains organismes qui délivrent des droits, comme les caisses de sécurité sociale, et qui a produit de très bons résultats. Ces organismes se sont rendus compte que beaucoup de gens qui ont théoriquement des droits, dans la pratique ne les ont pas parce qu'ils ne les connaissent

pas où n'arrivent pas à aller au bout des démarches. Ils ont donc décidé de mettre en place au sein de l'organisme des agents qui au lieu de rester derrière leur guichet, *vont au devant des personnes très démunies,* dans leurs quartiers, là où elles habitent ou là où elles passent (comme par exemple dans les associations). *Ces agents informent les personnes de leurs droits et les accompagnent jusqu'au bout dans les démarches pour obtenir les droits.* Comme ils font partie de l'organisme, ils ont les moyens d'accélérer énormément les dossiers. C'est ainsi que la très grande majorité des dossiers sont résolus en 2 jours, alors que lorsque les personnes sont seules, cela prend plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Pour les personnes, cela change tout, et pour l'organisme, cela ne coûte pas plus cher car la résolution des dossiers est beaucoup plus efficace. En outre, les agents veillent à former les personnes en difficulté qu'ils accompagnent, pour que par la suite elles puissent entreprendre plus facilement les démarches elles-mêmes.

3 — Quelle sécurité financière apportée par le RMI?

Cette sécurité dépend beaucoup de la régularité et de la stabilité du revenu qui est sérieusement remise en cause par le mécanisme de renouvellement du RMI et la façon dont se passe les changements de statut ou de situation familiale des personnes.

Le renouvellement du RMI

Une fois qu'on a le RMI, encore faut-il réussir à le garder jusqu'à ce qu'on trouve un travail. Pour les personnes très démunies, le *rythme fréquent des déclarations de ressources* qui doivent être faites tous les 3 mois provoque parfois un arrêt du versement du RMI car elles ne renvoient pas à temps la déclaration de ressources. Quand on le vit au quotidien avec les gens, on se rend compte que 3 mois, cela revient très vite. Et leur vie est tellement précaire, pleine d'incertitude, qu'il faut peu de choses pour que la déclaration de ressources ne soit pas renvoyée et que le versement du RMI soit interrompu.

Ainsi un homme, après bien des démarches, avait réussi à obtenir le RMI. Il avait repris confiance et souffrant d'alcoolisme, il avait décidé de faire une cure de désintoxication à l'hôpital. La demande de déclaration de ressources pour le renouvellement du RMI est arrivée dans sa boîte à lettres pendant qu'il était à l'hôpital. Il ne l'a donc pas reçue puisqu'il ne pouvait sortir de l'hôpital, et lorsqu'il a terminé sa cure et qu'il a pu aller chercher son courrier, c'était trop tard: il s'est retrouvé sans ressources et il lui fallait à nouveau entreprendre des démarches pour

récupérer son RMI. Ca avait déjà été tellement dur de l'obtenir la première fois qu'il s'est découragé et s'est remis à boire.

C'est intéressant de se rappeler à ce propos que dans l'expérimentation de Rennes dont j'ai parlé au début, le revenu était garanti aux familles pendant 1 an, ce qui est autre chose que 3 mois.

Les ruptures de ressources dues aux changements de statut

On sait que pour que des familles qui ont de très faibles ressources puissent s'en sortir, il faut qu'elles puissent bénéficier de ressources régulières.

Or par exemple, *après une période de stage rémunéré ou une période de travail trop courte pour ouvrir droit à l'allocation chômage* (ce qui est fréquent chez les personnes très pauvres qui travaillent souvent dans le cadre d'emplois précaires de courtes durées), des personnes se retrouvent pratiquement sans aucune ressources pendant trois mois, puisque le RMI pour les trois mois suivants est calculé sur la base des revenus des trois mois précédents pendant lesquels elles ont été payées. On peut toujours dire qu'elles auraient du économiser, mais les revenus des stages ou des emplois précaires sont faibles et il est bien difficile d'économiser quand on n'arrive à peine à faire face avec ce qu'on gagne.

Autre exemple: *une femme qui vivait seule avec son enfant* et qui touchait donc une allocation spécifique qui existe en France pour les femmes isolées avec enfant, *décide de vivre en couple* avec son ami. Elle va prévenir l'organisme concerné (qui est le même que celui qui verse le RMI). Cet organisme lui suspend son allocation ce qui est normal, mais ne fait rien pour que le RMI prenne aussitôt le relais. résultat, le couple se retrouve pendant deux mois pratiquement sans ressources.

En théorie, quand les dossiers de demande de RMI sont complets, les caisses d'allocations familiales peuvent verser une *avance* en attendant que le dossier soit instruit ce qui prend souvent un mois. Dans la pratique, il est de plus en plus rare qu'elles le fassent.

Au-delà des dommages humains qu'on ne saurait chiffrer, le résultat de ces ruptures de versement, c'est aussi un *manque d'efficacité économique* des sommes de RMI versées, puisque les progrès réalisés par une personne ou une famille pendant qu'elle percevait le RMI ou un autre revenu, peuvent être réduits à néant à cause

d'une rupture dans les rentrées d'argent, qui fait retomber la personne ou la famille parfois encore plus bas qu'elle n'était au départ.

Cette question de la continuité des ressources est donc cruciale et on doit certainement progresser en France pour arriver à la garantir.

4 — Le contrat d'insertion

Le contrat d'insertion est donc en principe le moyen pour que les personnes formulent leur projet et soient soutenues dans sa réalisation par le travailleur social.

Il faut d'abord dire que *le champ du contrat d'insertion est plus large que l'insertion professionnelle* même si beaucoup de contrats portent sur l'insertion professionnelle. On peut par exemple inscrire dans un contrat d'insertion le projet d'une famille de trouver un logement.

C'est important, car si au bout du compte les gens aspirent vraiment à sortir du RMI et à gagner leur vie par le travail, il y a souvent des étapes obligées à franchir avant d'y arriver. Nous avons par exemple connu un homme pour lequel l'assistante sociale se démenait afin de lui permettre de travailler, mais cet homme refusait ce qu'on lui proposait et l'assistante sociale finissait par penser qu'il ne voulait pas travailler. C'était faux, simplement la famille voulait d'abord déménager car il ne lui était plus possible de vivre dans le voisinage où elle se trouvait. L'homme refusait donc les emplois qu'on lui proposait car il lui fallait d'abord savoir où il allait habiter.

Si le champ du contrat d'insertion est plus large que l'insertion professionnelle, il semble cependant que des projet comme ceux relatifs *à la vie familiale* soient rarement inscrits dans les contrat d'insertion, alors que le premier combat des familles, celui qui les mobilise souvent en premier, est le combat pour les enfants. En particulier, lorsque les enfants sont placés, le premier projet, évident, immédiat, qui efface tous les autres, est de récupérer les enfants. Si cet objectif est inscrit clairement dans le contrat d'insertion, que les familles sentent qu'elles sont soutenues pour ça, elles s'investiront avec force dans la réalisation du contrat.

En ce qui concerne les projets *d'insertion professionnelle,* ce qui manque beaucoup en France, c'est un cadre pour que des gens très pauvres et sans qualification, parfois même ne sachant ni lire ni écrire, puissent entreprendre un parcours d'insertion et de qualification professionnelle de longue durée. *Une expérimentation menée en France à Lyon* a montré que personne n'était inemployable, parce qu'elle

s'est donné de forts moyens pour réussir. Le projet consistait à: donner un statut stable et rémunéré à des personnes pendant trois ans ; leur proposer pendant ce temps un enchaînement cohérent de temps de remise à niveau en lecture et écriture, de formation professionnelle, et de travail, qui tienne vraiment compte de leurs aspirations ; leur apporter un fort soutien dans les difficultés qu'elles pouvaient avoir pour se loger, pour se soigner, etc. Pour l'instant, il n'existe pas en France de cadre légal pour que des parcours sur le modèle de l'expérimentation de Lyon soient généralisés, et les contrats d'insertion prévoient souvent des stages de formation qui ne débouchent sur rien, faute de se situer dans un parcours cohérent, faute aussi d'une mobilisation suffisante des employeurs pour permettre aux personnes en situation d'insertion de travailler.

Il faut aussi dire qu'en France, *les travailleurs sociaux ont peu de moyens* pour soutenir les personnes dans leurs projets, pour leur permettre de s'engager dans des parcours cohérents. Ils manquent de temps, peuvent rarement se déplacer pour aller rencontrer les gens dans leurs quartiers, pour mieux comprendre ce qu'ils vivent et les projets qu'ils expriment. Ils sont aussi démunis face à certaines demandes des personnes, comme la demande de logement, de travail. Cela les conduit même parfois à ne pas inscrire le véritable projet des gens dans le contrat d'insertion, parce qu'ils ne savent pas comment les aider à le réaliser. Mais à partir du moment où le contrat d'insertion ne correspond pas au véritable projet des gens, il n'a plus de sens et c'est comme cela qu'on arrive à des contrats d'insertion qui ne sont pas respectés et des versements de RMI qui sont suspendus.

5 — Le partenariat avec les bénéficiaires du RMI

On touche là à la difficulté la plus profonde, celle qui bloque souvent les choses au départ, est le manque de partenariat entre le bénéficiaire du RMI et le travailleur social qui établit avec lui le contrat d'insertion.

Une personne très pauvre disait: «*Le partenaire, ça doit être un ami, un coéquipier, quelqu'un en qui on a confiance, qui est à égalité, avec qui on se sent écouté*». Beaucoup de travailleurs sociaux ont des difficultés à considérer les personnes très pauvres comme de véritables partenaires à égalité, à «faire équipe» avec elles. Ils doutent parfois de la capacité de celles-ci, quand ils voient leurs difficultés pour lire, pour écrire, pour s'exprimer, leurs comportements qui paraissent parfois incohérents, mais qui ont pourtant leur logique pourvu qu'on ait des clés pour la pénétrer. Cela les conduit parfois à ne plus écouter suffisamment les personnes très pauvres et à décider à leur place.

Les personnes très pauvres disent souvent: «*On ne veut pas nous traitent comme des enfants, on sait mieux qu'eux ce qui est bon pour nous*». En même temps, par timidité, par honte, ces personnes ont souvent du mal à s'exprimer devant les travailleurs sociaux. En outre, pour elles, le travailleur social représente parfois une menace, celui qui peut par exemple faire placer les enfants. Difficile de créer une relation de confiance dans ces conditions.

Une expérimentation de formation mutuelle entre travailleurs sociaux et personnes en situation de grande pauvreté a été mise en place récemment, à l'Institut Régional du Travail Social de Bretagne, pour essayer de faire tomber les incompréhensions qui les empêchent de travailler ensemble. La confiance a été longue a établir, mais au bout du compte, les regards ont changé de part et d'autre. Une femme très pauvre qui y a participé racontait: «*après 5 rencontres, on a dit stop, on a mis nos rancunes de côté pour avancer. Maintenant, quand je rencontre une assistante sociale, c'est quelqu'un comme moi. Je vais la voir avec un projet*». Les travailleurs sociaux ont aussi évalué très positivement cette expérience et nous pensons qu'elle devrait être développée dans d'autres Institut de formation au travail social.

6 — Les limites du dispositif: la nécessité d'une approche globale de la lutte contre la grande pauvreté

J'ai déjà abordé au début la nécessité qui est apparue en France dès 1987 d'accompagner le RMI d'une politique globale de lutte contre la grande pauvreté. En effet, le RMI renvoie les personnes aux travailleurs sociaux qui, on l'a vu, n'ont pas les moyens de soutenir seuls les personnes dans l'ensemble de leurs difficultés. Les acteurs du logement, de l'école, les professionnels de santé, les chefs d'entreprises, etc. doivent s'impliquer et les responsables politiques doivent les y inciter.

On sent donc aujourd'hui qu'on a besoin en France, à la fois *d'une forte rénovation du dispositif du RMI et d'une véritable politique globale, cohérente et dans la durée,* de lutte contre la grande pauvreté. Nous espérons que la loi d'orientation contre l'exclusion qui doit être adoptée au printemps prochain répondra à cette double exigence.

Elle devra aussi mettre en place les moyens pour que les plus pauvres puissent être de plus en plus partenaires de l'élaboration et de l'évaluation de l'ensemble des politiques qui les concernent. Nous pensons que c'est le meilleure gage pour que l'exclusion recule et que la démocratie progresse.